

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_021 : AVENANT N°1 À LA CONVENTION LOCALE D'UTILISATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB)

L'an deux mille dix sept, le neuf février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 9 février 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Pierre DOAT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Claude LECOMTE, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGHE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,

Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Patrick BETEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Blandine THUEL (pouvoir à Thierry DUFOUR), Pascal PRAGNERE (pouvoir à Dominique MAS)

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 9 FÉVRIER 2017

N° DEL2017_021 : AVENANT N°1 À LA CONVENTION LOCALE D'UTILISATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB)

Pilote : Direction Générale des Services

Monsieur Philippe BONNECARRERE, rapporteur,

Lors du conseil communautaire du 17 décembre 2015 nous avons approuvé la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La convention a été signée le 22 décembre 2015 par l'Etat, la communauté d'agglomération et l'Office Public de l'Habitat du Tarn.

L'annexe à la convention présentait le plan d'actions retenues pour l'année 2016. Conformément à la convention, l'actualisation annuelle du plan d'actions doit faire l'objet d'avenants à la convention.

Par la présente délibération, je vous présente l'avenant n° 1 à la convention proposant le plan d'actions pour l'année 2017.

Les enjeux financiers d'abattement de la TFPB par quartiers concernés sont les suivants :

Quartiers	Cantepau	Lapanouse Saint-Martin	Rayssac-Veyrières
Nb total de logements bénéficiant de l'abattement	1 095	583	700
Estimation du montant de TFPB (k€)	230	130	165

Je vous demande d'approuver le plan d'actions pour l'année 2017 faisant l'objet de l'avenant N°1 à la convention.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération communautaire du 30 juin 2015 relative à l'adoption du contrat de ville 2015-2020,

VU la délibération communautaire du 17 décembre 2015 approuvant la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

VU la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du 22 décembre 2015,

VU le projet d'avenant n° 1 ci-annexé

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'avenant N° 1 à la convention du 22 décembre 2015 d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et proposant le plan d'actions de l'année 2017.

AUTORISE monsieur le président à signer l'avenant N° 1 et à remplir toutes les formalités inhérentes au dossier.

Pour extrait conforme,
Fait le 9 février 2017,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE